

# REDD Après Copenhague

## La Voie À Suivre

Peter Akong Minang  
Deborah Murphy

Février 2010



---

# REDD Après Copenhague: La Voie À Suivre

---

Peter Akong Minang  
Deborah Murphy

Février 2010

---

© 2010 International Institute for Sustainable  
Development (IISD)

Published by the International Institute for  
Sustainable Development

IISD contributes to sustainable development by advancing policy recommendations on international trade and investment, economic policy, climate change and energy, measurement and assessment, and natural resources management, and the enabling role of communication technologies in these areas. We report on international negotiations and disseminate knowledge gained through collaborative projects, resulting in more rigorous research, capacity building in developing countries, better networks spanning the North and the South, and better global connections among researchers, practitioners, citizens and policy-makers.

IISD's vision is better living for all—sustainably; its mission is to champion innovation, enabling societies to live sustainably. IISD is registered as a charitable organization in Canada and has 501(c)(3) status in the United States. IISD receives core operating support from the Government of Canada, provided through the Canadian International Development Agency (CIDA), the International Development Research Centre (IDRC) and Environment Canada; and from the Province of Manitoba. The Institute receives project funding from numerous governments inside and outside Canada, United Nations agencies, foundations and the private sector.

International Institute for Sustainable Development  
161 Portage Avenue East, 6th Floor  
Winnipeg, Manitoba  
Canada R3B 0Y4  
Tel: +1 (204) 958 7700  
Fax: +1 (204) 958 7710  
Email: [info@iisd.ca](mailto:info@iisd.ca)  
Website: [www.iisd.org](http://www.iisd.org)

## Table des matières

Préface	iii
Abréviations et Acronymes	iv
1.0 Introduction	1
2.0 Résultats de la CdP15 concernant REDD	3
2.1 L'Accord de Copenhague	3
2.2 Texte de l'AWG-LCA sur REDD	4
2.3 Décision de l'OSCST sur REDD	6
2.4 Développements Pertinents pour l'UTCATF au titre du Protocole de Kyoto	7
2.5 Agriculture	8
3.0 Domaines clés pour les Progrès dans la Mise en œuvre de REDD	10
3.1 Portée et Champ d'application	10
3.1.1 <i>Facteurs du déboisement</i>	11
3.1.2 <i>REDD-plus et autres textes pertinents de la CCNUCC</i>	12
3.1.3 <i>Décision CCNUCC 2/CP.13- Annexe 1</i>	12
3.2 Approche progressive pour la mise en œuvre	13
3.2.1 <i>Normes mondiales par rapport aux situations nationales</i>	14
3.2.2 <i>Expérience de MDP dans le domaine des législations nationales relatives au développement durable</i>	15
3.2.3 <i>Réformes des politiques</i>	16
3.3 Surveillance, Notification et Vérification	16
3.3.1 <i>Guide des bonnes pratiques du GIEC</i>	17
3.3.2 <i>Approches progressives de MRV</i>	18
3.4 Dispositions institutionnelles	20
3.5 Financement	22
4.0 Voie à suivre pour les Négociations et la Mise en œuvre de REDD	24
Annexe I Les NAMA dans le Secteur de l'utilisation des Terres, présenté à la CCNUCC	26
Références	32

## Préface

Ce document a été préparé pour deux ateliers organisés par l'Institut international du développement durable (IIDD) et le Partenariat pour des alternatives à la culture sur brûlis dans les marges des forêts tropicales (ASB-ICRAF). Les ateliers portent essentiellement sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD), et visent à améliorer la compréhension des négociations internationales sur les changements climatiques, et à fournir des informations sur les expériences vécues dans le secteur forestier, afin de jeter les bases techniques et stratégiques pour de meilleurs programmes de la REDD.

Les ateliers sur Les Négociations de la REDD : La Voie à suivre, se tiendront à Nairobi, Kenya, du 1er au 3 mars 2010, et à Huê, au Vietnam, du 8 au 10 mars 2010.

Il s'agit du deuxième d'une série d'ateliers organisés avec le soutien généreux du Gouvernement de Norvège.

## Abréviations et Acronymes

ASB-ICRAF	Partenariat pour des alternatives à la culture sur brûlis dans les marges des forêts tropicales
AWG-KP	Groupe de travail spécial des nouveaux engagements pour les parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto
AWG-LCA	Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CdP	Conférence des Parties
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IIDD	Institut international du développement durable
MDP	Mécanisme du développement propre
MRV	Mesurable, notifiable et vérifiable
NAMA	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
ONGE	Organisation non gouvernementale de l'environnement
OSCST	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
REDD	réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

## 1.0 Introduction

La Conférence de Copenhague sur les changements climatiques organisée en décembre 2009, a été considérée à la fois comme un succès et un échec, bien que presque tous s'accordent à dire que le résultat a été beaucoup moins que la plupart l'avaient espéré. Le résultat le plus important de cette conférence a été l'Accord de Copenhague. Cet accord n'impose pas d'objectifs d'émissions contraignants, ni ne fixe un délai pour produire un traité international contraignant. Cependant, des progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines, notamment sur les principaux points suivants de l'accord:

- L'objectif de maintenir l'augmentation maximale de la température mondiale en-dessous de 2 ° C;
- L'engagement d'établir une liste des cibles de réduction des émissions des pays, ainsi qu'une liste des mesures d'atténuation des pays en développement pour l'année 2020; les pays devaient soumettre leurs objectifs ainsi que les mesures à prendre, au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) avant 31 janvier 2010;
- La reconnaissance explicite qu'il faut agir pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD), notamment par l'établissement immédiat d'un mécanisme REDD-plus;
- L'accroissement des financements nouveaux, supplémentaires, prévisibles et adéquats pour les pays en développement, afin de leur permettre d'entreprendre des mesures d'atténuation, notamment un financement substantiel pour REDD-plus, l'adaptation, le développement et le transfert de technologies, le renforcement des capacités;
- L'engagement des pays développés à l'objectif de mobiliser conjointement 100 milliards \$ US par année avant 2020, provenant de sources publiques et privées, et un engagement collectif de fournir «des fonds nouveaux, supplémentaires, prévisibles et suffisantes» d'un montant de 30 milliards \$ US pour la période 2010 -12, répartis de manière équilibrée entre les mesures d'adaptation et d'atténuation;
- L'action et la coopération sur l'adaptation, en particulier dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et l'Afrique; et
- La création d'un mécanisme technologique pour accélérer le développement et le transfert de technologies.<sup>1</sup>

REDD-plus et l'agriculture constituaient les domaines dans lesquels les négociations formelles de la CCNUCC ont accompli les progrès les plus importants. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (OSCST) est parvenu à une décision sur REDD-plus, décision qui fournit quelques

<sup>1</sup> CCNUCC, 2009. Accord de *Copenhague*. Conférence des Parties, Quinzième session, Copenhague, 7-18 décembre. FCCC/2009/L.9. Disponible au <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/107.pdf>.

orientations méthodologiques clés pour les activités de REDD-plus. Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) a produit un projet de décision sur REDD-plus. En outre, la Norvège, le Japon, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Australie ont promis, 3,5 milliards de dollars \$ US pour le financement à court terme de démarrage de REDD-plus.

La question a également été abordée par le Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visés à l'Annexe I du Protocole de Kyoto (AWG-KP) à propos de l'élargissement de l'éligibilité des activités de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) au Mécanisme de Développement Propre (MDP). D'autres discussions sur le secteur de l'utilisation des terres ont porté sur les négociations relatives aux «approches coopératives sectorielles et actions sectorielles dans l'agriculture.»

Aucune décision n'a été prise sur le texte élaboré par l'AWG-LCA et l'AWG-KP; ce texte reste donc sur la table des négociations. La prochaine occasion de prendre une décision sera la Seizième Conférence des Parties (CdP 16) prévue à Mexico en novembre / décembre 2010. Les pays ont convenu de poursuivre les travaux des deux groupes de travail spéciaux, et ont soumis leurs contributions au programme de travail des deux groupes de travail, à la CCNUCC en février 2010. Les réunions des groupes de travail spéciaux devraient reprendre avant ou en même temps que celles de l'Organe subsidiaire de la CCNUCC prévue en juin 2010 à Bonn. Ces réunions seront précédées par une réunion préparatoire du 9 au 11 avril à Bonn, Allemagne

De nombreux pays en développement vont mettre tirer avantage d'un mécanisme de REDD-plus; il importera donc de mettre en place le cadre approprié, puisque que les pays cherchent à mettre en œuvre l'Accord de Copenhague, et de s'entendre sur les orientations de REDD-plus dans le cadre de l'AWG-LCA. Cela nécessitera un équilibre délicat des intérêts pour l'élaboration d'un mécanisme qui offre des incitations efficaces pour REDD au niveau international, sans compromettre l'intégrité des réductions d'émissions ou entraîner des effets néfastes sur le développement durable dans les pays hôtes. De nombreuses questions en suspens, et parfois des questions de controverse, demeurent dans les négociations de REDD et devront être résolues. Bon nombre de ces questions, telles que le financement, sont liées à d'autres domaines des négociations et devront être examinées dans un cadre plus large.

Ce document de l'IIDD-ASB reflète l'état des négociations de REDD à la fin de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques. Le document examine certains des domaines déterminants pour faire avancer la mise en œuvre de REDD, notamment les principes et les actions; la surveillance, la notification et la vérification (MRV); les dispositions institutionnelles, les moyens pour la mise en œuvre et le financement. Chaque section donne un aperçu de la question, ainsi que des points cruciaux et autres aspects qui seront examinés par les négociateurs au cours de l'année à venir. Le document s'appuie sur la précédente analyse effectuée par l'IIDD et l'ASB-ICRAF, intitulé : *Négociations de REDD: En route pour Copenhague.*<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Disponible au: [http://www.iisd.org/climate/land\\_use/redd.asp](http://www.iisd.org/climate/land_use/redd.asp).

## 2.0 Résultats de la CdP15 concernant REDD

Cette section présente un bref aperçu des résultats en ce qui concerne REDD dans les différentes voies de négociations. Une courte discussion sur les résultats quant à l'agriculture est également incluse, en raison des liens étroits entre REDD et l'agriculture, considérant que les deux traitent de la réduction des émissions résultant de l'utilisation des terres dans des secteurs étroitement liés.

### 2.1 L'Accord de Copenhague

L'Accord de Copenhague fait référence à REDD-plus à deux endroits :

- Paragraphe 6 - «Nous reconnaissons le rôle crucial de REDD, la nécessité de renforcer les absorptions des émissions de gaz à effet de serre (GES) par les forêts, et convenons de la nécessité de fournir des incitations positives à de telles actions par le biais de la mise en place immédiate d'un mécanisme comprenant REDD-plus, afin de permettre la mobilisation des ressources financières des pays développés «.
- Paragraphe 10 - «Nous décidons que le Fonds Vert de Copenhague pour le Climat est établi comme entité opérationnelle chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la Convention en vue d'appuyer les projets, les programmes, les politiques et autres activités dans les pays en développement, relatifs à l'atténuation, y compris REDD-plus, l'adaptation, le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologie. «

Beaucoup ont le sentiment que l'Accord de Copenhague constitue une caution politique pour la poursuite de l'action sur REDD-plus dans les cadres existants, et un mandat pour continuer à soutenir REDD-plus dans la préparation et la mise en œuvre des projets pilotes qui généreraient des informations pour la poursuite des négociations sur REDD en 2010.

De nombreuses questions se posent sur l'avenir de l'Accord de Copenhague. Après deux mois d'existence, l'on s'interroge encore sur la mesure de l'appui politique international qui lui a été réservé, et son futur rôle reste difficile à cerner. La Conférence des Parties a simplement «pris en note» de l'Accord, ce qui veut dire qu'il n'a pas de valeur juridiquement contraignante en droit international. La CCNUCC a créé un mécanisme permettant aux parties d'adhérer formellement à l'accord, mais il reste à voir comment cet accord sera rationalisé afin de fonctionner comme un processus de la CCNUCC. Cela aura des implications pour REDD, car les Parties signataires de l'accord conviennent d'établir un mécanisme de REDD-plus. Il y a toutefois, peu de précision sur la nature du mécanisme.

Les pays en développement s'attendent à recevoir un appui pour les activités de REDD-plus. Dix-huit pays non visés à l'Annexe I ont présenté à la CCNUCC des mesures d'atténuation adaptées au contexte national (NAMA) pour le secteur forestier, conformément aux termes de l'Accord de Copenhague. Quatre de ces présentations mentionnent explicitement les activités de REDD, et douze comprennent des activités axées sur les terres dans le secteur de l'agriculture (voir Annexe 1). Il convient de souligner



que bon nombre de présentations des pays en développement ne comportaient pas une liste détaillée des mesures nécessitant un appui.

## 2.2 Texte de l'AWG-LCA sur REDD

L'ensemble des mesures élaborées par l'AWG-LCA comprend un projet de texte sur REDD-plus, intitulé : *Approches politiques et incitations positives sur les questions relatives à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement; et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.*<sup>3</sup> D'autres références à REDD sont disponibles dans le projet de texte sur les NAMA entreprises par les pays en développement Parties, et sur les ressources financières et d'investissement.

Comme il a été souligné, les projets de décisions préparés par l'AWG-LCA sur REDD n'ont pas été adoptés à la CdP 15. Bien que des progrès considérables aient été accomplis sur un certain nombre de questions, la décision de proroger le mandat signifie que tous les sujets relevant de l'AWG-LCA sont toujours en discussion et que le texte peut encore changer. Dans les négociations de l'AWG-LCA, «rien n'est décidé tant qu'il n'y a pas consensus sur tous les points», ce qui signifie qu'un accord sur le texte relatif à l'agriculture dépend de l'entente des Parties sur toutes les sections du texte de l'AWG-LCA et sur la réalisation d'un accord juridiquement contraignant. La tâche ne sera pas facile, étant donné l'absence de consensus dans les domaines tels que les cibles et les mécanismes du marché.

Le projet de texte actuel de quatre pages présenté par le groupe de contact de REDD à la session de haut niveau de la CdP, fait état d'un large consensus sur de nombreuses questions jusque-là controversées. Alors que l'ensemble du texte reste ouvert à de nouvelles négociations, les parties ont pu parvenir à un consensus sur plusieurs points.

Des progrès ont été accomplis sur le premier paragraphe relatif aux « principes ». Des questions demeurent en suspens sur le lien entre REDD et les NAMA, et sur le caractère volontaire des activités de REDD. Par ailleurs, l'absence de définition de "gestion forestière durable" constitue une source de préoccupations au sein de certaines organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) (voir section 3.2).

Les garanties sociales et environnementales (paragraphe 2) font désormais partie du dispositif et non du préambule. De nombreux pays ont estimé que les garanties ont été affaiblies suite à leur déplacement dans le préambule. Le texte sur les garanties comporte des références à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, une référence à la diversité biologique et aux services écosystémiques, et écarte la conversion des forêts naturelles. Les négociateurs avaient convenu que les garanties devraient être "encouragées" et "soutenues", mais cette entente n'a pas été reflétée dans la version présentée à la session de haut niveau de la CdP. Les négociateurs ont remis un

3 CCNUCC, 2010. "Approches politiques et incitations positives sur les questions relatives à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement." *Rapport du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme en vertu de la Convention lors de sa huitième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009.* (FCCC/AWG/LCA/2009/17, 5 février). Annexe G, p. 34-37. Disponible à : <http://unfccc.int/resource/docs/2009/awgla8/eng/17.pdf>.

projet de texte aux ministres le jeudi de la deuxième semaine, mais les négociations se sont poursuivies le vendredi et le samedi, et ont abouti à un document qui, bien que n'ayant aucun caractère officiel, fait néanmoins état des progrès réalisés.<sup>4</sup>

Le projet de décisions demande à l'OSCST d'intensifier son rôle dans la poursuite des travaux visant à établir un mécanisme de REDD-plus, et à cet effet, prie l'OSCST :

- De mettre en œuvre un programme de travail visant à recenser les activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et aux activités de déboisement dans les pays en développement, en particulier les pays qui sont liés au facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts; de répertorier les questions méthodologiques connexes pour estimer les émissions et les absorptions résultant de ces activités, d'évaluer leur contribution potentielle à l'atténuation des effets du changement climatique (paragraphe 4);
- D'élaborer les modalités permettant de mesurer, de notifier et de vérifier les émissions anthropiques par les sources, et les absorptions par les puits, les stocks de carbone forestiers, et les variations de la superficie de forêts (paragraphe 9);
- D'élaborer les modalités permettant de mesurer, de notifier et de vérifier l'appui fourni par les pays développés à la mise en œuvre des garanties et des mesures d'atténuation (paragraphe 10);
- De développer les modalités permettant de promouvoir et de mettre en œuvre l'élaboration des stratégies nationales ou plans d'action nationaux, des politiques et mesures, et un renforcement des capacités, l'application de politiques et mesures nationales, ainsi que les stratégies et plans d'action nationaux et, s'il y a lieu, les stratégies infranationales qui pourraient comporter de nouvelles activités de renforcement des capacités, de transfert de technologies et de démonstration axée sur le résultat (paragraphe 13).

Dans une cinquième requête incluse dans le texte officiel qui n'avait pas été présenté à la Conférence des Parties, la décision demande à l'OSCST d'élaborer les modalités permettant d'établir un niveau national d'émissions pour les forêts ou niveau d'émissions de référence pour les forêts (ou un niveau infranational, s'il y a lieu); et au système national de surveillance pour les forêts, d'identifier les mesures d'atténuation (et les garanties) dans le secteur forestier (ou le cas échéant, au niveau infranational).

Il ressort du paragraphe 7 du texte que la mise en œuvre de REDD-plus se déroulera en trois phases: 1) élaboration des stratégies nationales ou des plans d'action nationaux, des politiques et mesures, et renforcement des capacités: 2) mise en œuvre des politiques et mesures nationales, des stratégies nationales ou des plans d'action nationaux et, le cas échéant, des stratégies infranationales, ce qui

---

<sup>4</sup> Le Secrétariat de la CCNUCC a préparé une compilation des textes examinés et modifiés par les groupes de rédaction du Groupe de contact sur l'action concertée à long terme établi par la CdP. Ce groupe de contact n'a pas achevé son travail ou n'a pas rendu compte à une séance plénière de la CdP; pour ce motif, les textes contenus dans ce document n'ont aucun caractère officiel, mais sont reproduits pour être mis à la disposition des Parties. Ce rapport peut être consulté à : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/02.pdf>.

pourrait comporter de nouvelles activités de renforcement des capacités, de transfert de technologies et de démonstration axée sur les résultats; et 3) actions axées sur les résultats. Le texte explique en outre que, selon la situation du pays, des capacités nationales et le niveau des aides reçues, les pays en développement parties ont la liberté de décider des modalités de mise en œuvre de ces activités (et de l'opportunité pour les activités infranationales de recevoir les crédits négociables). Ceci est cohérent avec les principes énoncés dans le premier paragraphe, qui précisent que la mise en œuvre des activités devrait être impulsée par les pays et respecter la souveraineté nationale. En d'autres termes, les pays en développement ont le pouvoir de permettre une approche infranationale provisoire, en attendant la mise en place d'un système national solide.

Des progrès louables ont été accomplis à Copenhague, cependant, des questions demeurent en suspens et seront reprises en 2010. La CdP 16 qui est prévue à Mexico city constitue la première occasion de prendre une décision sur le projet de texte de REDD. Les points non résolus incluent les Cibles mondiales et le calendrier pour mettre un terme au déboisement (une réduction du déboisement de 50% à l'horizon 2020 et l'arrêt du déboisement avant 2030 avaient été suggérés), des dispositions institutionnelles (telles que les inventaires des émissions liées aux forêts, les niveaux de référence et un registre national ou infranational), le système de MRV, les mécanismes de répartition de l'aide, et le financement (les subventions et / ou les sources faisant appel au marché). Certaines de ces questions telles que les cibles mondiales et le calendrier, nécessitent des décisions au niveau politique. Cela étant, il sera important d'identifier les domaines où les négociateurs peuvent progresser au cours de 2010 et d'y concentrer les efforts.

Le lien entre les travaux de l'AWG-LCA et les travaux à entreprendre pour mettre en œuvre l'Accord de Copenhague n'est pas clair. Certains ont suggéré que le texte de ce groupe sur REDD devrait être la base des nouvelles négociations pour un mécanisme international de REDD-plus cohérent avec l'Accord de Copenhague.

### 2.3 Décision de l'OSCST sur REDD

La CdP 15 a adopté une décision recommandée par l'OSCST sur *les orientations méthodologiques pour les activités relatives à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement*.<sup>5</sup> Cette décision est fondée sur une décision antérieure prise à la CdP 13, qui demandait à l'OSCST de mettre en œuvre un programme de travail sur les questions méthodologiques liées à REDD-plus.

A propos des questions méthodologiques pour faire avancer les discussions, la décision considère les directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) comme base pour les estimations des émissions résultant des activités d'utilisation des terres, des absorptions par les puits, des stocks de carbone forestier et des variations de la superficie des forêts. Le projet de décision

<sup>5</sup> CCNUCC, 2009. *Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: approches pour stimuler l'action: Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseils scientifiques et techniques*. FCCC/SBSTA/2009/L.19/Add.1, (11 décembre). Disponible au <http://unfccc.int/resource/docs/2009/sbsta/eng/l19a01.pdf>.

approuve également les systèmes infranationaux de surveillance des forêts, tant qu'ils font partie d'un système national (paragraphe 1.d) et contribuent à la promotion des niveaux d'émissions de référence nationaux pour les forêts ajustés ou niveaux de référence pour les forêts (paragraphe 7). Cette décision est similaire à celle de l'AWG-LCA car elle reconnaît la nécessité d'impliquer les peuples autochtones et les communautés locales, et de développer des directives pour leur participation aux activités de surveillance et de notification (paragraphe 3). La décision encourage le renforcement des capacités (paragraphe 4, 5 et 6) et prie instamment les organisations et les parties prenantes concernées de coordonner les efforts (point 9).

## 2.4 Développements Pertinents pour l'UTCATF au titre du Protocole de Kyoto

Les règles pour la période post-2012 relatives à l'UTCATF, un secteur d'émissions en vertu du Protocole de Kyoto, sont en cours de renégociation dans le cadre du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du PK (AWG-KP). Les discussions sur les règles de l'UTCATF sont suivies de près par de nombreux négociateurs de REDD parce que leurs résultats pourraient avoir un impact sur les négociations relatives à un cadre de REDD, notamment pour ce qui est de la comptabilisation des émissions et des absorptions. Les négociateurs de l'UTCATF cherchent à élaborer des options claires sur une comptabilisation plus cohérente pour une deuxième période d'engagement. De nombreux pays forestiers en développement ainsi que certaines ONGE sont très préoccupés par la possibilité de transmettre à REDD les effets pervers des règles et des lacunes du système de comptabilisation de l'UTCATF. Ces pays veulent un mécanisme de REDD pour promouvoir la conservation des forêts naturelles et la préférence pour ce type de forêts par rapport aux plantations forestières. Les résultats des négociations sur les règles l'UTCATF pour les pays développés pourraient influencer les attentes quant aux règles de REDD pour les pays en développement. Les deux questions deviennent de plus en plus étroitement liées.

Les discussions de l'AWG-KP sur le MDP sont également liées à REDD.<sup>6</sup>

Certains pays en développement recherchent des incitations pour encourager les actions visant à réduire les émissions de GES dans le secteur de l'utilisation des terres, notamment un élargissement du MDP pour inclure la gestion du carbone contenu dans les sols agricoles, la restauration des zones humides, la gestion durable des forêts et d'autres activités de gestion durable des terres; et la revégétation, la gestion forestière, la gestion des terres cultivées et la gestion des terres de pâturage. REDD est également inclus dans le texte de l'AWG-KP, et les négociateurs ont souligné la nécessité de rendre compte des discussions sur ce mécanisme dans le cadre de l'AWG-LCA. Un certain nombre de pays africains, notamment, les Républiques de Gambie, du Ghana, du Lesotho, du Mozambique, du Niger, du Sénégal, du Swaziland, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe, ont souligné l'importance de la séquestration du carbone dans le sol et ont suggéré l'élargissement du MDP aux utilisations des terres agricoles comme l'un des moyens de progresser sur ce point.

<sup>6</sup> CCNUCC, 2010. *Rapport du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa dixième session tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009* FCCC/KP/AWG/2009/17, 28 janvier). Disponible au: <http://unfccc.int/resource/docs/2009/awg10/eng/17.pdf>.

## 2.5 Agriculture

L'agriculture n'était pas directement visée dans l'Accord de Copenhague, cependant, ce sujet a été l'un des domaines où l'on a accompli le plus de progrès dans les négociations formelles de la CCNUCC en 2009. La plupart des pays s'accordent sur l'importance de l'agriculture et conviennent que ce sujet n'est pas controversé dans les négociations; la question qui s'est posée portait sur la meilleure façon d'inclure l'agriculture dans un nouvel accord international sur le changement climatique. Pendant une bonne partie de l'année 2009, l'agriculture n'a pas eu une place «précise» dans le texte de négociation et plusieurs ont cru qu'un espace réservé serait déterminé plus tard. L'élaboration du texte de négociation sur l'agriculture dans le cadre de l'AWG-LCA, et la possibilité d'un accord imminent constituent une étape importante pour la suite.

Des progrès substantiels en matière d'atténuation des GES dans le secteur agricole ont été accomplis dans les discussions du groupe de contact de l'AWG-LCA sur les approches coopératives sectorielles et les actions sectorielles. Le débat a évolué au cours des négociations de 2009 pour se focaliser spécifiquement sur l'agriculture, ce qui a abouti au projet de décision de la CdP 15 intitulé “Les approches coopératives sectorielles et les actions sectorielles dans l'agriculture.”<sup>7</sup> Aucune décision n'ayant été prise à la CdP 15 sur le texte élaboré par l'AWG-LCA, le texte sur l'agriculture reste sur la table des négociations, sans aucune possibilité de décision avant la CdP 16 prévue à Mexico en novembre 2010.

À l'instar de tous les textes de l'AWG-LCA, tous les points soulevés dans le texte de négociation sur l'agriculture demeurent entre crochets, ou non réglés, et sont ouverts à des nouvelles négociations. Les principaux points de consensus dans le texte sont les suivants:

- la reconnaissance de la relation étroite entre l'agriculture et la sécurité alimentaire, et du lien entre l'adaptation et l'atténuation;
- une décision appelant les parties à promouvoir la recherche, le développement et le transfert de technologies d'atténuation des émissions de GES agricoles et à coopérer dans ces domaines; et
- une demande à l'OSCST de mettre en place un programme de travail sur agriculture.

A la fin de la Conférence de Copenhague, les principales pierres d'achoppement portaient sur les points suivants:

- la question de savoir si les pays “devraient”, ou “doivent” promouvoir la recherche, le développement et le transfert des technologies d'atténuation des émissions de GES agricoles et la coopération dans ces domaines. Le choix du terme aura une portée juridique et devra être approuvé par les parties;

<sup>7</sup> CCNUCC, 2010. “*Approches coopératives sectorielles et actions sectorielles dans l'agriculture.*” *Rapport du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa huitième session tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009.* (FCCC/AWG/LCA/2009/17, 5 février). Annexe J, p. 43. Disponible au: <http://unfccc.int/resource/docs/2009/awglca8/eng/17.pdf>.

- le texte sur le commerce, proposé par l'Argentine, qui souligne que les actions menées dans le secteur de l'agriculture ne devraient "constituer ni un moyen de, ou une discrimination injustifiable, ou une restriction déguisée sur le commerce international." Le Venezuela a fait part des ses préoccupations au sujet du commerce et des moyens de subsistance.

Certains pays envisagent une aide à un programme de travail sur l'agriculture dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé « atténuation » de l'OSCST 32. (Le point sur l'atténuation n'a pas été inscrit dans l'ordre du jour de l'OSCST depuis juin 2008, afin d'éviter les chevauchements avec les discussions sur l'atténuation dans le cadre de l'AWG-LCA. Il existe un cas où le débat a porté sur l'agriculture : le premier atelier de session sur l'atténuation tenue à l'OSCST 20 visait les secteurs de l'agriculture et de l'énergie, et les thèmes tels que le développement durable, les possibilités et les solutions, la vulnérabilité et les risques, y ont été examinés dans le contexte de l'atténuation des effets du changement climatique. L'agriculture a fait l'objet d'un examen assez approfondi en raison surtout du rôle important de ce secteur considéré comme une préoccupation pour le développement durable dans les pays en développement. Inclure l'agriculture comme un sous-élément permettrait aux pays de lancer les travaux nécessaires dans ce domaine en juin 2010, sans attendre une décision de la CdP 16, et aussi d'assurer une place pour l'agriculture dans l'ordre du jour de la Conférence des Parties. Il pourrait être risqué d'attendre la CdP 16 : une approche sectorielle sur l'agriculture ferait partie d'un ensemble / d'un accord global à examiner à la CdP 16; par ailleurs, il n'y a aucune garantie qu'une entente pourra être réalisée sur un régime international post-2012.

Une annonce importante à Copenhague a été celle de Global Research Alliance relative aux GES agricoles. Bien que cette initiative se situe totalement en dehors de la CCNUCC, elle permettra d'atteindre les objectifs de la Convention (par exemple, la comptabilisation de GES, les cibles). L'alliance, qui réunit plus de 20 pays, se concentrera d'abord sur le partage de l'information et, avec le temps, entreprendra des projets de collaboration.<sup>8</sup> Les domaines potentiels de recherche incluent la gestion des émissions provenant de l'élevage, la séquestration du carbone dans les paysages agricoles; le système de MRV et le carbone du sol; les systèmes de cultures arables et les systèmes de culture du riz. L'alliance était dirigée par la Nouvelle-Zélande, et le réseau virtuel de recherche sera modelé en fonction du « Livestock Emissions and Abatement Research Network » du pays

---

<sup>8</sup> Notamment l'Australie, le Canada, la Colombie, le Chili, le Danemark, la France, l'Allemagne, le Ghana, l'Inde, l'Irlande, le Japon, Malaysia, les Pays-Bas, la Nouvelle Zélande, l'Espagne, la Suède, la Suisse, le Royaume uni, les États-Unis, l'Uruguay et le Vietnam.



## 3.0 Domaines clés pour les Progrès dans la Mise en œuvre de REDD

### 3.1 Portée et Champ d'application

Le projet de texte de l'AWG-LCA avait établi que la REDD pourrait inclure les mesures d'atténuation suivantes :

- Réduction des émissions résultant du déboisement;
- Réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts;
- Conservation des stocks de carbone forestier;
- Gestion durable des forêts; et
- Renforcement des stocks de carbone forestier.

La portée de REDD fait surtout référence à la question de savoir quelle utilisation des terres / quel type de couverture terrestre sera éligible pour les paiements de REDD-plus. Les parties du texte relatives à l'éligibilité des activités de REDD-plus (y compris les récents projets de textes informels de Copenhague) sont restées cohérentes avec la décision de Bali sur REDD-plus, les décisions des CdP 14 et 15 ci-dessous:

*... approches politiques et des incitations positives sur les questions relatives à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement; et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (Plan d'Action de Bali, CCNUCC Décision 2/CP.13-11<sup>9</sup>)*

Cela implique que la portée actuelle correspond à ce qui est défini comme REDD-plus dans le jargon actuel de la CCNUCC. REDD-plus inclurait la réduction des émissions (brutes) résultant du déboisement (le changement du type de couverture terrestre de "forestier" à "non-forestier" est inclus); la dégradation des forêts (les densités des stocks de carbone forestier deviennent plus faibles); et le réapprovisionnement à l'intérieur et vers les forêts.

Toutefois, l'éligibilité dépendra de ce qui est défini comme une forêt, ainsi que des interprétations de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone. La définition actuelle de forêt au titre de la CCNUCC, avec sa combinaison d'aspects biophysiques et institutionnels de forêt temporairement déboisée, a posé des problèmes dans l'application des règles de boisement et de reboisement dans le cadre du MDP. La définition de la forêt est tout aussi difficile que celle de REDD-plus, avec l'hypothèse implicite que "les institutions forestières" sont appelées à jouer un rôle déterminant. Une définition fondée purement sur l'aspect couverture d'arbres comprend beaucoup

<sup>9</sup> CCNUCC, 2007. "Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: approches pour stimuler l'action". *Rapport de la Conférence des Parties sur sa treizième session, tenue à Bali du 3 au 15 décembre 2007. Addendum 2e Partie: Mesure prise par la Conférence de Parties à sa treizième session. Décision adoptée par la Conférence de Parties.* (FCCC/CP/2007/6/Add.1 Décision 2/CP.13). Disponible au: <http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/eng/06a01.pdf>

d'arbres, des plantations d'arbres et des systèmes agroforestiers;<sup>10</sup> une définition beaucoup plus stricte des forêts naturelles qui est plus pertinente pour la conservation de la biodiversité<sup>11</sup> n'inclut pas les émissions et le potentiel de réduction des émissions.

Outre la question de la définition de la forêt, un certain nombre de défis se posent quant à la portée de la REDD-plus telle que définie actuellement. Il s'agit de :

1. L'importance des facteurs du déboisement; et de
2. L'examen et de l'interprétation de REDD-plus dans le contexte du texte de l'AWG-LCA de la CCNUCC.

### 3.1.1 Facteurs du déboisement

Un ensemble complexe de facteurs directs et indirects interagissent pour conduire au déboisement de la forêt tropicale. Geist et Lambin ont constaté que les causes les plus importantes et les plus immédiates (directes) sont l'expansion agricole, l'extraction du bois et l'extension des infrastructures, qui sont stimulées par des facteurs économiques sous-jacents, les institutions, les politiques nationales et des influences à distance.<sup>12</sup> Il est évident que pour que REDD soit efficace dans la réduction des émissions résultant du déboisement, ce mécanisme doit examiner sérieusement les facteurs du déboisement.

Les différentes utilisations des terres qui sont incluses et exclues en vertu des différents cadrages de REDD sont profondément liées. L'expansion agricole constitue la principale cause du changement d'affectation des terres associé au déboisement dans les tropiques.<sup>13</sup>

Par conséquent, un paysage couvert par une entente de REDD-plus peut bien être influencé par des activités dans des paysages qui ne relèvent pas de ce cadre particulier de REDD. En d'autres termes, un accord de REDD peut réduire le déboisement dans un paysage, tout en provoquant des activités de déboisement dans un paysage voisin qui n'est pas inclus dans le cadre de REDD.

Ces facteurs du déboisement ont créé des liens entre REDD-plus et d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'environnement et l'exploitation minière. Ces liens varient en fonction des conditions locales des différents pays, ce qui veut dire que des mesures politiques supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires dans d'autres secteurs pour la réalisation de REDD-plus. La portée de REDD-plus va donc au-delà des options et des actions éligibles visées dans le projet de texte actuel.

10 Van Noordwijk M et Minang PA. 2009. "Si nous ne pouvons pas la définir, nous ne pouvons pas la sauver" *ASB Policy Brief No. 15*. ASB Partnership for the Tropical Forest Margins, Nairobi, Kenya. Disponible au: [www.asb.cgiar.org](http://www.asb.cgiar.org)

11 Nophea Sasaki and Francis E. Putz. "Critical need for new definitions of 'forest' and 'forest degradation' in global climate change agreements." *Conservation Letters* 1755-263X

12 Helmut J. Geist et Eric F. Lambin, 2002. Proximate causes and underlying driving forces of tropical deforestation. *BioScience* 52(2): p.143-149.

13 "L'expansion agricole est de loin la principale cause du changement de l'utilisation des terres associé à presque tous les cas de déboisement (96%). Elle inclut, plus ou moins à la même fréquence, la conversion des forêts en terre de culture permanente; l'élevage, la culture itinérante ou agriculture de colonisation" Geist & Lambin 2002, p.145.



### 3.1.2 REDD-plus et autres textes pertinents de la CCNUCC

La mise en œuvre de REDD-plus sera également affectée par d'autres questions négociées dans le cadre de l'AWG-LCA, telles que les NAMA ou les autres actions de l'UTCATF. Une question clé à cet égard est de savoir si REDD devrait faire partie des NAMA. Cela pourrait potentiellement éliminer la nécessité des critères de REDD-plus qui servent à déterminer l'éligibilité des activités liées aux forêts. Dans le cadre des NAMA, REDD pourrait également permettre la comptabilisation complète de tous les stocks de carbone et des changements dans un paysage. Les deux cadres pourraient avoir des impacts considérables sur l'éligibilité des activités ainsi que sur l'intégrité des réductions d'émissions réalisées. Par exemple, le texte sur le système de MRV encourage l'utilisation du Rapport du GIEC sur les bonnes pratiques qui aussi met l'accent sur la comptabilisation des paysages, incluant l'agriculture, les forêts et les autres utilisations des terres. Si elle est finalement adoptée par la plupart des pays, alors le problème de la définition serait résolu. Cela réduirait également la nécessité d'élaborer une panoplie de règles et de définitions supplémentaires pour répondre à divers problèmes de comptabilité.

Dans le cadre des NAMA, il y a aussi la difficile question de savoir comment les discussions de REDD-plus s'adapteront au niveau local. En d'autres termes, comment les dimensions nationales des rapports peuvent être alignées sur les actions au niveau local? La principale question serait de savoir comment planifier et faire rapport sur l'objectif national de REDD au niveau local (le niveau provincial, par exemple) et dans différents secteurs. Faudrait-il organiser des négociations à ces niveaux pour permettre une bonne planification et une définition appropriée des cibles? L'association des données locales et nationales serait-elle une simple addition?

D'autres références à l'adhésion à d'autres conventions connexes, contenues dans les textes actuels de REDD, soulèvent encore plus de questions sur la portée de REDD. Le texte officiel de REDD de Copenhague reprend les aspects suivants exposés dans la décision de REDD prise à Bali.

*Les activités de démonstration devront être compatibles avec une gestion durable des forêts et tenir compte des dispositions pertinentes du Forum de l'Organisation des Nations Unies sur les Forêts, de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et de la Convention sur la Diversité biologique.<sup>14</sup>*

### 3.1.3 Décision CCNUCC 2/CP.13- Annexe 1

En conclusion, les détails sur la portée et le champ d'application de REDD-plus dépendent d'un ensemble de questions cruciales telles que la définition de la forêt, l'ensemble des règles de comptabilisation en cours d'élaboration qui exigent l'examen, non seulement des forêts, mais aussi des facteurs du déboisement, ainsi que l'émergence des NAMA considérés à Copenhague comme un mécanisme solide de la période post-2012. Une attention particulière devra être accordée à ces questions dans les négociations des modalités et des procédures de REDD-plus au cours des quelques prochaines années.

14 CCNUCC, 2008. "Décision 2/CP.13 - Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: approches pour stimuler l'action: Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Rapport de la Conférence des Parties à sa treizième session tenue à Bonn du 3 au 13 décembre 2007, Addendum 2e Partie. Action à prendre par la Conférence des Parties à sa treizième session FCCC/CP/2007/6/Add.1\*. Disponible au: <http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/eng/06a01.pdf>, p. 11.

### Questions clés sur la voie à suivre dans les Négociations

- Quelle est la définition opérationnelle d'une forêt, et comment définit-on «gestion durable des forêts» et «renforcement des stocks de carbone»?-
- Comment pouvons-nous assurer une approche multisectorielle qui aborde adéquatement le problème des facteurs du déboisement?-
- Si REDD fait partie des NAMA, comment pouvons-nous concilier les rapports nationaux avec les actions au niveau local?

## 3.2 Approche progressive pour la mise en œuvre

Le projet de texte de l'AWG-LCA souligne que les garanties suivantes devraient être encouragées et soutenues:

- les actions complètent, ou sont cohérentes avec, les objectifs des programmes nationaux des forêts et avec les conventions et accords internationaux pertinents;
- Structures transparentes et efficaces de la gouvernance nationale des forêts, compte tenu de la législation et de la souveraineté nationales;
- Respect pour la connaissance et les droits des peuples autochtones et des membres de communautés locales, compte tenu des obligations internationales, des situations et des lois nationales, et considérant que l'Assemblée Générale a adopté la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones;
- Participation pleine et effective des parties prenantes concernées, y compris en particulier les peuples autochtones et les communautés locales dans les actions visées aux paragraphes 3 et 5 ci-dessous;
- Les actions qui sont cohérentes avec la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, en veillant à ce que les actions visées au paragraphe 3 ci-dessous ne soient pas utilisées pour la conversion des forêts naturelles, mais plutôt pour motiver la protection et la conservation des forêts naturelles et de leurs services écosystémiques, et à renforcer d'autres prestations sociales et environnementales;
- Actions pour prévenir les risques de retournements; et
- Actions visant à réduire le déplacement des émissions.

La protection des droits des peuples autochtones et des communautés locales, l'un des principes de sauvegarde du texte de négociation, a été une question de controverse dans les négociations. Ces deux groupes présentent un intérêt particulier dans les discussions de REDD en raison des liens avec leurs droits, leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Par exemple, la disponibilité de paiements pour les services du carbone pourrait conduire à des conflits entre les communautés locales et les autres

acteurs impliqués dans le commerce du carbone, en particulier si les droits fonciers ne sont pas claires. Les titres de propriété des communautés locales doivent être protégés afin que celles-ci puissent mettre à profit les avantages de REDD-plus.

Les pays devront garantir la participation des parties prenantes dans les projets et les processus de REDD. Cela exigera un examen du processus de consultation pour impliquer les intervenants dans la planification et l'exécution de projets et des programmes de REDD. Assurer la participation adéquate des communautés locales peut améliorer les chances de succès de REDD.

Un certain nombre de questions clés sur la voie à suivre concernant les garanties peuvent être indiquées, notamment :

1. les normes mondiales par rapport aux situations nationales;
2. l'expérience du MDP dans le domaine des législations nationales relatives au développement durable; et
3. les réformes politiques.

### **3.2.1 Normes mondiales par rapport aux situations nationales**

Étant donné les grandes différences entre les facteurs historiques et économiques du déboisement, les politiques et les lois nationales et sectorielles en matière d'utilisation des terres et les profils climatiques qui constituent les situations nationales, des discussions sont en cours sur l'opportunité de laisser ou de confier les garanties d'une réglementation internationale aux niveaux nationaux comme ce fut le cas avec le MDP. Certains préconisent des principes généraux au niveau mondial, puis des critères et des indicateurs plus spécifiques au niveau des pays. Un exemple concret en est le texte actuel de l'AWG-LCA et de l'OSCST, qui demande des orientations par pays pour la participation des populations locales dans le système de MRV.

*Participation pleine et effective parties prenantes pertinentes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, dans les activités mentionnées aux paragraphes 3 [actions] et 5 [stratégies, niveau d'émissions de référence pour les forêts et/ou niveau de référence pour les forêts, surveillance et notification].<sup>15</sup>*

*Encourage, le cas échéant, l'élaboration de directives pour la participation efficace des peuples autochtones et des communautés locales à la surveillance et la notification.<sup>16</sup>*

Chaque pays doit établir une compréhension claire de sa position par rapport aux garanties potentielles.

15 CCNUCC, 2010. "Approches de politiques et incitations positives sur les questions relatives à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement; et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement." *Rapport du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme en vertu de la Convention lors de sa huitième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009.* (FCCC/AWG/LCA/2009/17, 5 février). Annexe G, p. 34-37. Disponible à: <http://unfccc.int/resource/docs/2009/awgla8/eng/17.pdf>.

16 CCNUCC, 2009. *Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: approches pour stimuler l'action: Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseils scientifiques et techniques.* FCCC/SBSTA/2009/L.19/Add.1, (11 December). Disponible au <http://unfccc.int/resource/docs/2009/sbsta/eng/119a01.pdf>. p. 3, paragraphe 3.

Il existe des possibilités à cet effet dans le cadre du processus de préparation de la REDD. Cependant, les pays qui ne disposent pas d'un programme de préparation de la REDD peuvent lancer leur propre processus pour essayer de comprendre. L'Alliance indonésienne sur le carbone forestier (IFCA) constitue un exemple d'un tel processus en Indonésie.

#### Case 1: L'expérience de l'Alliance indonésienne dans le domaine du carbone forestier (IFCA)

Dans ce qui pourrait être considéré comme le premier Mécanisme de préparation de la REDD, le gouvernement de l'Indonésie a lancé un processus d'élaboration des politiques de la REDD en juillet 2007. L'objectif était de passer en phase de tests sur le site, à la suite des développements intervenus après la CdP 13 à Bali. Grâce au soutien financier et technique de la Banque mondiale et des gouvernements d'Australie, d'Allemagne et du Royaume Uni, le Ministère des forêts de l'Indonésie a mis sur pied un processus de consultation et d'étude pour l'IFCA. Cela a impliqué la participation d'un large éventail d'intervenants issus de la société civile, du gouvernement, des universités et des institutions internationales

Le processus de l'IFCA consistait essentiellement en une série d'études et de consultations publiques. Les experts ont été identifiés et invités à planifier et à mettre en œuvre huit études distinctes relatives à la méthodologie, au financement et à la mise en œuvre de la REDD. Le processus visait à déterminer la disponibilité des données sur les stocks de carbone et sur le changement de l'utilisation des terres, les priorités dans les domaines du déboisement et de la dégradation, le potentiel de la politique et du cadre juridique actuels, et le potentiel des mécanismes des marchés du carbone. Deux ateliers nationaux ont été organisés en août et en octobre 2007, et des consultations régionales ont eu lieu en Papouasie et à Aceh. Avant chaque atelier, les experts du ministère ont tenu une retraite pour examiner et finaliser la rédaction des conclusions de chacune des études. Ce genre d'action précoce a de toute évidence contribué au rôle de premier plan de l'Indonésie dans les initiatives de démonstration actuelles de la REDD-plus. D'autres pays devraient encourager de tels résultats proactifs.

### 3.2.2 Expérience de MDP dans le domaine des législations nationales relatives au développement durable

Tout comme dans le cas du MDP, les pays peuvent être tenus d'élaborer les procédures et les critères de validation des projets. L'Article 12 du Protocole de Kyoto stipule que les projets du MDP doivent promouvoir le développement durable dans les pays d'accueil. Les pays d'accueil ont la responsabilité de définir les critères de développement durable et veillent à ce que les projets répondent à ces critères considérés comme un préalable pour leur éligibilité au MDP. Ils doivent par conséquent élaborer une procédure d'approbation de projet. La plupart des pays ont mis au point de simples listes de contrôle comprenant souvent les prestations sociales, environnementales et économiques. Parfois, la liste est subjective, ce qui laisse penser à la possibilité d'apprendre avec des outils plus objectifs tels que la norme de South-South Matrix, de Gold Standard et ou de Climate, Community and Biodiversity Alliance, qui permet des évaluations plus objectives. L'absence d'une norme commune, ou de référence pour les critères de développement durable a conduit, à ce jour, à une prise en compte insuffisante du développement durable dans les projets du MDP.

### 3.2.3 Réformes des politiques

La réussite de la mise en œuvre des garanties exigera des changements importants dans la politique de plusieurs pays. Par exemple, les règles de base et les procédures de consultation et / ou de consentement préalable en connaissance de cause sur la REDD-Plus doivent être fixées. Les droits aux revenus du carbone doivent être spécifiés dans de nombreux cas. Une attention particulière devra être accordée à ces aspects et à d'autres questions politiques cruciales au cours des prochaines années, afin de rendre le cadre de REDD-plus opérationnel sur le terrain.

#### Questions clés sur la voie à suivre dans les Négociations

- Quel est l'état actuel de l'accès et des droits aux ressources naturelles pour les principaux intervenants?
- Quelles normes sociales, environnementales et économiques doivent être respectées pour assurer la durabilité des droits des communautés locales et des services environnementaux?
- Quels changements doivent être apportés aux politiques nationales ou locales pour assurer ou renforcer les droits?

### 3.3 Surveillance, Notification et Vérification

Les estimations des réductions ou des augmentations des émissions doivent être fondées sur des résultats démontrables, transparents et vérifiables, et évaluées de manière cohérente en tout temps. Cela nécessite la mise en place de systèmes nationaux pour la spécification des données, la collecte de données, l'analyse et le stockage aux fins de MRV des réductions d'émissions de GES et des puits. Il faudra pour cela établir des bases de référence et des paramètres pour l'évaluation de l'additionnalité. Les récents textes de la CCNUCC sur le principe de MRV incluent:<sup>17</sup>

- l'identification des facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts qui causent les émissions, et les moyens d'aborder ces questions;
- le recensement des activités entreprises dans les pays qui se traduisent par la réduction des émissions et l'augmentation des absorptions, et par la stabilisation des stocks de carbone forestier;
- l'utilisation des plus récentes directives et lignes directrices du GIEC, adoptées ou préconisées par la Conférence des Parties, le cas échéant, comme une base pour l'estimation des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits, des GES liés aux forêts, les stocks de carbone forestier et les variations de la superficie des forêts;

<sup>17</sup> CCNUCC, 2009. *Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: approches pour stimuler l'action: Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique*. FCCC/SBSTA/2009/L.19/Add.1, (11 décembre). Disponible au: <http://unfccc.int/resource/docs/2009/sbsta/eng/119a01.pdf>.

- la mise en place, selon les situations et les capacités nationales et compte tenu, le cas échéant, des directives sur la représentation cohérente des terres présentées dans le Guide de bonnes pratiques du GIEC pour le secteur UTCATF, des systèmes nationaux de surveillance forestière solides et transparents et, s'il y a lieu, des systèmes infranationaux dans le cadre des systèmes nationaux de surveillance qui:
  - » Utilisent une combinaison de la télédétection et d'approches d'inventaire des stocks de carbone forestier basées au sol pour l'estimation, selon le cas, des émissions par les sources et des absorptions par les puits, des GES d'origine anthropique liés aux forêts, des stocks de carbone forestiers et des variations dans la superficie des forêts;
  - » Fournissent des estimations transparentes, cohérentes, aussi précises que possibles et permettant de réduire les incertitudes, compte tenu des moyens et des capacités nationales;
  - » Sont transparents et dont les résultats sont disponibles et appropriés pour examen comme convenu par la Conférence des Parties<sup>18</sup>

### 3.3.1 Guide des bonnes pratiques du GIEC

Bien qu'informelle, l'introduction dans les textes actuels du rapport sur le Guide des bonnes pratiques du GIEC comme partie du processus officiel de REDD pourrait conduire à une phase très dynamique du développement de REDD. L'introduction du système de comptabilité de l'agriculture, forêts et autres utilisations des terres (AFOLU) implique la comptabilisation de toutes les variations des stocks de carbone dans le paysage. Cela nécessite deux variables qui doivent être évaluées et estimées pour le calcul des changements dans le carbone forestier: l'estimation des variations de la superficie des forêts et des stocks de carbone ou estimation des facteurs d'émission (carbone par hectare). La télédétection a été jusqu'à présent la méthode dominante pour le calcul des variations des superficies boisées (déboisement et repousse) tandis que les inventaires et autres méthodes ont surtout servi pour l'estimation des variations des stocks ou des facteurs d'émission. Le rapport sur le Guide des bonnes pratiques fournit trois niveaux en ce qui concerne l'utilisation des données, tel que présenté dans le Tableau 1.

<sup>18</sup> CCNUCC, 2009. *Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: approches pour stimuler l'action: Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique*. FCCC/SBSTA/2009/L.19/Add.1, (11 décembre). Disponible au: <http://unfccc.int/resource/docs/2009/sbsta/eng/119a01.pdf>



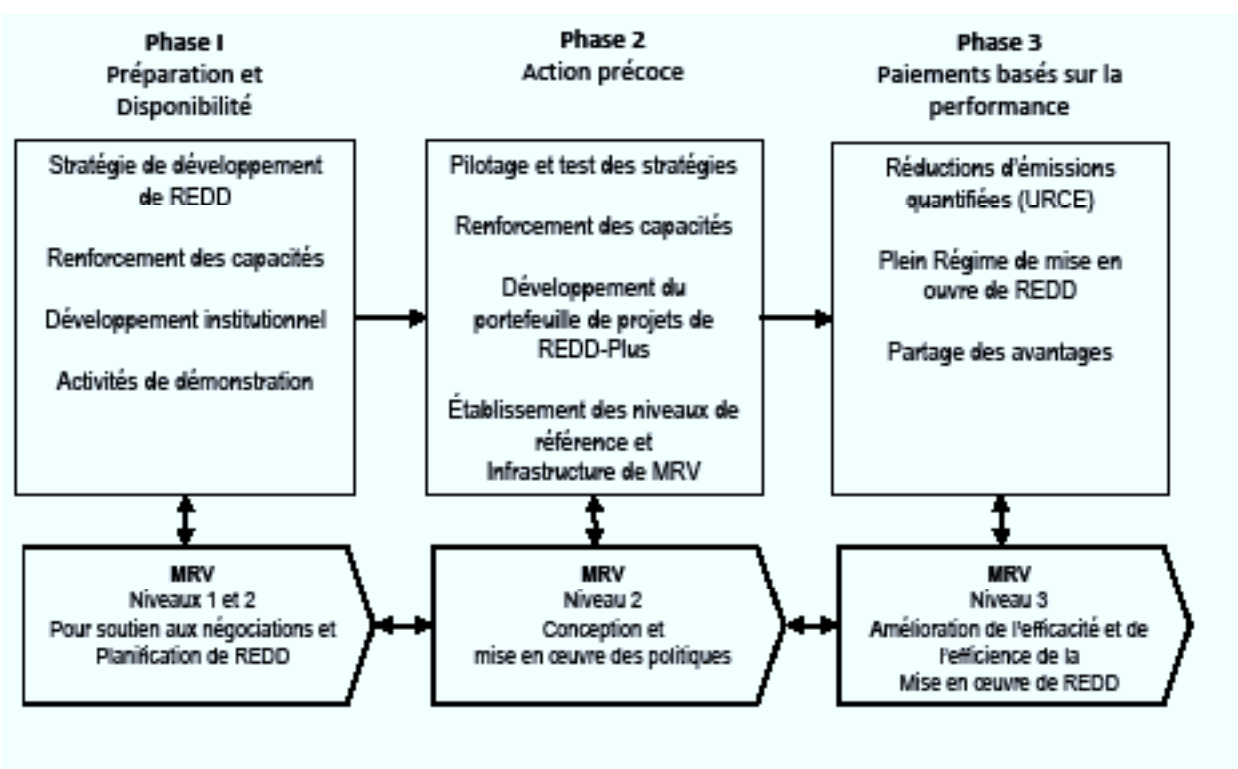
Tableau 1: Niveaux des rapports du GIEC

Niveau	Description	Commentaries
Niveau 1	Utilisation des valeurs par défaut (ex. GIEC), Utilisation des données d'activités brutes variables (ex. des ensembles de données globales) Utilisation d'outils et des méthodes simples	Implique des coûts faibles, un minimum de capacité et fournit les estimations les moins précises des émissions et des absorptions
Niveau 2	Utilisation des facteurs d'émissions définis par le pays Utilisation des données propres au secteur de l'utilisation des terres (souvent des ensembles de données représentatives) Utilisation des données spatiales à haute résolution; Utilisation des méthodes et d'outils de pointe (ex télédétection et inventaires sur le terrain)	Impliques des coûts modérés et des capacités modérées; fournit des estimations améliorées des émissions et des absorptions, ainsi que des bases de références, etc.
Niveau 3	Utilisation des facteurs spécifiques et détaillés Utilisation des données du secteur de l'utilisation des terres / données spatiales, à très haute résolution (souvent spécifiques à la zone) Utilisation d'approches de modélisation complexes	Implique des coûts plus élevés, des capacités et des aptitudes d'analyse élevées; produit de bons résultats pour les bases de référence, les émissions et les absorptions. Optimise par ailleurs l'habilité à monétiser le carbone.

Source: GIEC, 2003. Chapitre 3 : Guide des bonnes pratiques pour le Secteur du Changement d'affectation des terres et la foresterie

### 3.3.2 Approches progressives de MRV

Les différents niveaux recommandés par le GIEC prévoient un développement progressif des capacités en matière de MRV et des processus au niveau de la mise en œuvre de la REDD. Étant Le texte informel de l'AWG-LCA fournit des précisions sur ce qui devrait être fait. Bien que la méthode du Niveau 1 puisse être moins précise, elle nécessite moins de capacité et les coûts sont moindres, et peut par conséquent être élaborée dans les pays les moins avancés dotés de moins de capacité. Les pays peuvent ensuite évoluer aux niveaux 2 et 3. La figure 1 montre le développement progressif des systèmes de MRV dans les phases de préparation de la REDD. Il est important pour les négociations de comprendre ce qui est faisable au niveau des pays.



L'évaluation de la capacité dont dispose un pays pour mettre en œuvre ces niveaux est extrêmement importante et devrait constituer une activité clé dans la stratégie de développement de REDD. Un cadre pour le développement progressif des capacités correspondantes en matière de MRV pourrait émerger du processus stratégique de ce mécanisme.

#### Questions clés sur la voie à suivre dans les négociations

- Quel est l'état actuel des données, de la collecte des données, de l'analyse et du stockage des données aux fins de MRV des réductions d'émissions de GES?
- Quel niveau des données du GIEC relatives au rapport est faisable au plan national?
- Quelle phase de développement des capacités de MRV peut être réalisée, compte tenu des capacités existantes de MRV?



### 3.4 Dispositions institutionnelles

La mise en œuvre efficace de REDD-plus nécessitera un ensemble de règles et d'institutions, et les négociateurs devront envisager un cadre d'orientation pour ces dispositions institutionnelles. Les discussions devront prévoir la coordination des efforts, le soutien aux actions, les activités de MRV et la résolution des conflits potentiels. Le projet de texte de négociation actuel de l'AWG-LCA aborde les questions relatives à un cadre d'orientation, notamment les dispositions suivantes:

- Placée sous l'autorité et les directives de la CdP;
- Promotion d'une vaste participation nationale;
- Intégration de REDD dans les NAMA, ou REDD considéré comme un mécanisme distinct;
- Être axé sur les résultats;
- Modalités de MRV;
- Options de financement; et
- Coordination des activités.

Pour mettre en œuvre les programmes de REDD-plus, les institutions s'appuieront sur les programmes et les expériences actuels. Les institutions existantes comprennent le programme UN-REDD, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) de la Banque mondiale, le Brazilian Amazon Fund, le Fonds forestier du Bassin du Congo, et le Guyana REDD-plus Investment Fund. Une question qui demeure en suspens est la suivante: Faudrait-il créer une nouvelle institution de REDD-plus, ou devrait-on utiliser les institutions existantes, sous réserve des normes de qualité en vigueur dans toutes les initiatives REDD-plus, établies au niveau international?

Comme indiqué dans le précédent document de l'IIDD-ICRAF, les pays en développement veulent un régime de gouvernance équitable placé sur les directives de la CdP, et qui permet un accès direct et facile aux fonds. Les pays en développement ont tendance à favoriser la mise en place de nouvelles institutions dans le cadre de la CCNUCC en raison de leur mécontentement concernant la gestion de la Banque mondiale et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les pays développés préfèrent s'appuyer sur les institutions existantes, dans la mesure du possible.<sup>19</sup>

Le Groupe de travail informel intérimaire sur les finances pour REDD-plus (IWG-IFR) a répertorié les fonctions importantes pour tout partenariat de REDD:

- Coordination générale des politiques relatives à REDD-plus;
- Fourniture de soutien technique et échange des meilleures pratiques;
- Fonctions financières;
- Fonctions d'enregistrement, établissement de concordance et enregistrement du financement des subventions, paiements de la performance et des réductions d'émissions réalisées;

<sup>19</sup> Peter Akong Minang, Stefan Jungcurt, Vanessa Meadu et Deborah Murphy, 2009. *Les Négociations de REDD: En route pour Copenhague*. Winnipeg: IIDD.

- Attestation d'éligibilité pour les phases de REDD-plus;
- Conseil technique;
- Attestation des niveaux de référence; et
- Vérification des résultats.<sup>20</sup>

Le lien entre les NAMA et REDD-plus est une question en suspens dans les négociations. La discussion est liée aux arrangements institutionnels et de financement. Les pays doivent décider si un organe spécifique est nécessaire pour la supervision de REDD-plus, ou si le cadre plus large des NAMA pourrait s'appliquer à REDD-plus. De nombreux pays ont inclus les activités de REDD-plus dans leur liste des NAMA soumise à la CCNUCC (voir Annexe 1). Un travail considérable reste à faire sur les modalités institutionnelles et de gouvernance pour les NAMA; cependant, le financement de démarrage rapide va être disponible en 2010; ainsi, les dispositions institutionnelles provisoires vont probablement être élaborées dans un proche avenir.

Une autre question nécessitant une négociation continue est celle de savoir si REDD-plus autorisera les stratégies et les cadres de surveillance infranationaux. La plupart des pays conviennent que la comptabilisation devra être organisée au niveau national pour tenir compte des déplacements d'émissions et pour mettre en œuvre REDD-plus à l'échelle nationale. REDD-net souligne que le risque de déplacement d'émissions est sensiblement plus élevé dans un cadre qui mesure les variations d'émissions des projets séparés, que les variations dans l'ensemble du pays. La comptabilisation nationale réduirait au minimum les risques de déplacement, mais cela nécessiterait des améliorations significatives des capacités d'évaluation et de surveillance dans de nombreux pays en développement.<sup>21</sup> Certaines parties suggèrent que les pays en développement commencent avec la comptabilisation infranationale pour éventuellement progresser vers la comptabilisation nationale.

#### Questions clés sur la voie à suivre dans les négociations

- Faudrait-il créer une nouvelle REDD-plus, ou devrait-on utiliser les institutions existantes, sous réserve des normes de qualité en vigueur dans tous les projets de REDD-plus et qui sont établies au niveau international?
- REDD-plus devrait-il faire partie des NAMA?
- REDD-plus devrait-il autoriser les stratégies et les cadres de surveillance infranationaux?
- Quelles sont les priorités du renforcement des capacités pour les pays en développement?

20 Groupe de travail informel intérimaire sur les finances pour REDD-plus (IWG-IFR), 2009. *Rapport du Groupe de travail informel intérimaire sur les finances pour REDD+ (IWG-IFR). Document de discussion. Disponible au:* [http://www.regjeringen.no/upload/MD/Vedlegg/Klima/klima\\_skogprosjektet/iwg/Report%20of%20the%20Informal%20Working%20Group%20on%20Interim%20Finance%20for%20REDD+%20\\_IWG%20IFR\\_Final.pdf](http://www.regjeringen.no/upload/MD/Vedlegg/Klima/klima_skogprosjektet/iwg/Report%20of%20the%20Informal%20Working%20Group%20on%20Interim%20Finance%20for%20REDD+%20_IWG%20IFR_Final.pdf). pp. 34-37.

21 Allison Bleaney, Leo Peskett et David Mwayafu, 2010. *REDD-plus après Copenhague: quelle signification sur le terrain?* CDP 15 information, janvier.

### 3.5 Financement

Le financement de REDD-plus pourrait être étroitement lié aux discussions sur financement dans le cadre de l'AWG-LCA et aux discussions sur, et la mise en œuvre de l'Accord de Copenhague. Les pays développés qui ont signé l'Accord de Copenhague ont pris l'engagement de réunir 30 milliards de dollars pour financer le démarrage rapide au titre de la période 2010-2012. Les décisions relatives au Fonds vert de Copenhague auront un impact sur le financement de REDD-plus. Ce Fonds est établi en vertu de l'Accord comme une entité de fonctionnement du mécanisme de financement de la CCNUCC. L'Accord note que le financement proviendra de sources publiques, privées, bilatérales, multilatérales et des sources alternatives, et laisse ouverte la question de savoir comment REDD-plus sera financé à long terme. Un groupe de haut niveau sera créé pour étudier la contribution des "sources potentielles de revenus, y compris les sources alternatives de financement."<sup>22</sup>

Le financement de démarrage rapide en vertu de l'Accord de Copenhague devrait pouvoir fournir des incitations pour une action rapide de REDD-plus, tandis que les détails sur l'ensemble du mécanisme et du système d'incitation de la CCNUCC sont en cours de négociation. Le financement des subventions, complété probablement par des paiements volontaires privés, sera sans doute l'option de démarrage rapide. Il subsiste encore un désaccord sur l'utilisation des options de financement qui font appel au marché, et si elles sont acceptées, la mise en application nécessitera du temps. Comme il a été indiqué, l'Australie, la France, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis ont promis, 3,5 milliards de dollars \$ US pour le financement de démarrage de REDD-plus.

Une question en suspens sur REDD-plus est de savoir si le soutien se fera par le financement des subventions, à travers les sources fondées sur le marché, ou les deux. De nombreux pays penchent pour une combinaison de financement et d'approches fondées sur le marché, alors que certains pays optent pour l'approche de financement des subventions uniquement. Une autre option en cours d'examen est l'approche initiale fondée sur le financement en attendant une approche basée sur le marché. Beaucoup estiment que les marchés du carbone pourraient constituer une partie importante du financement à long terme, et pourraient inclure des options telles que les produits dédiés provenant de la vente aux enchères des quotas d'émission dans un système de plafonnement et d'échange, le financement au titre de la conformité sous forme de crédits de carbone pour les régimes nationaux ou régionaux d'échange de crédits d'émissions, et le financement provenant de sources privées telles que les marchés volontaires de carbone.

Il y a aussi une option de création de lien avec l'approche en trois phases énoncée dans le projet de texte (par exemple, financer la phase 1, la phase 2 étant une phase de transition avec le financement des subventions et des projets de démonstration qui accèdent au fonds par l'intermédiaire du marché du carbone, alors que la phase 3 est basée uniquement sur l'approche de marché). Certaines parties perçoivent un décalage entre les phases et le financement, dans la mesure où il doit y avoir un financement approprié associé à chaque phase. De plus, certaines parties sont préoccupées par le fait que le financement sera lié à la troisième phase basée sur les résultats, ce qui signifie que certains pays peuvent ne pas être en mesure d'accéder à un financement adéquat. Les autres domaines qui nécessitent une entente incluent : les dispositions relatives au système de MRV- devraient-elles avoir

<sup>22</sup> CCNUCCC, 2009. *L'Accord de Copenhague*, p. 3.

lieu avant la phase trois - , et les critères d'éligibilité permettant aux pays de passer d'une phase à une autre.

Théoriquement, un mécanisme de financement mettra à profit et coordonnera de multiples sources de financement, tout en répondant aux besoins de financement divers et changeants des pays en développement. Il est probable que certains pays en développement préféreront venir en aide, ou être en mesure de contribuer plus facilement à l'appui à REDD-plus, s'ils disposaient de certaines d'ententes de financement. Cela permettrait un financement des secteurs public et privé, ce dernier étant probablement lié aux marchés du carbone.

#### **Questions clés sur la voie à suivre dans les négociations**

- Quels accords financiers encourageront le plus grands flux financiers?
- L'aide à REDD-plus devrait-elle être fournie à travers le financement des subventions, les sources basées sur le marché ou les deux?
- Le mode de financement devrait-il être relié à l'approche de mise en œuvre en trois phases?

## 4.0 Voie à suivre pour les Négociations et la Mise en œuvre de REDD

Le processus de la CCNUCC comprend deux réunions confirmées des Groupes de travail spéciaux en 2010. La première réunion se tiendra en mai/juin à Bonn, Allemagne, et la deuxième (CdP 16) à Mexico en novembre / décembre 2010. Ces réunions seront précédées par une réunion préparatoire qui se tiendra à Bonn du 9-11 avril 2010.

D'autres réunions prévues en 2010 pourraient avoir des répercussions sur les négociations de REDD-plus. Il s'agit entre autres, d'une réunion prévue au printemps à Oslo, annoncée par le Premier ministre de la Norvège et dont l'objectif est de lancer un groupe climatique sur les forêts réunissant les grandes nations de forêts tropicales telles que le Brésil, l'Indonésie, le Guyana, le Gabon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le nouveau groupe climatique coordonnera et contribuera aux mesures prises dans les pays forestiers les plus importants, et aux travaux visant à assurer un rôle central à REDD-plus dans un nouvel accord sur le climat. Cette démarche fera partie des efforts de la Norvège pour parvenir à une entente contraignante à Mexico.<sup>23</sup>

Un autre point concerne les activités de l'IWG-IFR dont le secrétariat est accueilli par le gouvernement de la Norvège. Le groupe jouit du soutien du G20 et d'un certain nombre de pays en développement. Les propositions présentées par ce groupe en novembre 2009 pourraient être examinées à différents niveaux, y compris au cours de la réunion du G8 et du G20 prévues en juin 2010 au Canada.<sup>24</sup>

Une action immédiate de REDD-plus est nécessaire pour lutter contre le changement climatique. Les arrangements provisoires pourraient être mis en place en 2010 pour faciliter l'accès des pays en développement à des fonds de démarrage rapide qui doivent être mis à disposition en vertu de l'Accord de Copenhague. Les priorités pourraient être les modalités de fourniture de soutien technique et administratif, d'échange des meilleures pratiques et de coordination d'efforts. Il sera également important d'établir un lien entre REDD-plus et les discussions plus larges de la CCNUCC sur l'UTCATF, le MDP et l'agriculture.

Les questions en suspens dans les négociations de REDD-plus qui nécessiteront une attention en 2010 comprennent:

- les Cibles mondiales et le calendrier pour mettre un terme au déboisement;
- la nature du financement (ce point pourrait être informé par les efforts visant à appliquer l'Accord de Copenhague);
- l'échelle nationale, par rapport à infranationale, de la mise en œuvre, et la surveillance;
- l'évaluation des facteurs du déboisement et la définition des activités éligibles;

23 Bureau de Premier ministre, 2009. Stoltenberg de Norvège lance un groupe climatique sur les forêts." Communiqué de Presse, 22 décembre. Disponible au: <http://www.regjeringen.no/en/dep/smk/press-center/Press-releases/2009/norways-stoltenberg-to-initiate-climate-.html?id=589348>.

24 Groupe de travail informel intérimaire sur les finances pour REDD + (IWG-IFR), 2009.

- la définition de “forêt” et de “déboisement;”
- les liens entre REDD-plus et les NAMA;
- la participation des communautés locales et autochtones, et protection de leurs droits;
- les dispositions institutionnelles;
- MRV pour les activités de REDD-plus, y compris les garanties; et
- MRV pour le soutien des pays développés (ce point pourrait être informé par les efforts visant à appliquer l’Accord de Copenhague).

L’importance de l’Accord de Copenhague et de son impact sur REDD-plus devrait être établie au cours des mois à venir, mais il y a un travail considérable qui peut démarrer à l’échelon national. Tous les pays doivent œuvrer pour le maintien de la grande dynamique fondée sur REDD-plus, assurer le respect des engagements de financement internationaux, ainsi que la transparence dans les initiatives de REDD visant à encourager le partage d’expériences et des leçons apprises. Dans les pays en développement, les gouvernements peuvent poursuivre les activités de préparation de REDD, œuvrer pour mettre en place les institutions nationales d’exécution et les systèmes de gouvernance pour REDD-plus.

## **Annexe I Les NAMA dans le Secteur de l'utilisation des Terres, présenté à la CCNUCC<sup>25</sup>**

### **Arménie**

- Restauration de forêts dégradées;
- Reboisement;
- Réduction des volumes de déboisement; et
- Maintenir la teneur en CO<sub>2</sub> du sol et assurer sa croissance

### **Bénin**

- Gestion durable des forêts naturelles et développement des plantations forestières pour renforcer les puits de carbone.

### **Brésil**

- Réduction du déboisement en Amazonie;
- Réduction du déboisement de "Cerrado" ;
- Restauration des pasturages;
- Culture en semis direct; et
- Fixation biologique de l'azote.

### **Chine**

- Augmentation de la couverture forestière de 40 millions d'hectares de forêts, et du volume des stocks forestiers de 1,3 milliards de mètres cubes d'ici 2020, à partir des niveaux de 2005.

### **République du Congo**

- Développement des activités sur REDD;
- Développement de la sylviculture en forêt dégradée et conduite des activités sylvicoles en forêt dense ;
- Élaboration d'un plan national d'affectation des terres;
- Promotion de l'aménagement durable et de la certification des forêts de production;

---

<sup>25</sup> A la date du 18 février 2010, les présentations des parties sont disponibles au: <http://unfccc.int/home/items/5265.php>.

- Promotion de la sylviculture et valorisation de plantations villageoises, communautaires et privées;
- Promotion et valorisation des produits forestiers non- ligneux;
- Reboisement des cirques d'érosion;
- Promotion de l'emploi des jeunes à travers la régénération et la gestion durable des écosystèmes forestiers;
- Formation et sensibilisation de la communauté des opérateurs économiques dans la pratique de conservation des forêts; et
- Choix et vulgarisation des spéculations agricoles mieux adaptées à la variabilité climatique.

### **Costa Rica**

- Foresterie

### **Cote d'Ivoire**

- Reconstituer, aménager et gérer de façon durable les forêts du domaine rural et du domaine permanent de l'État;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan national de lutte contre la dégradation des sols;
- Assurer la gestion intégrée et durable des ressources en eau; et
- Développer de façon durable les exploitations agricoles.

### **Éthiopie**

- Améliorer les actions de reboisement au niveau du district afin d'augmenter la couverture végétale de 214 440 kilomètres carrés de terres dégradées, des terres touchées par les ravins et les pentes, par le biais notamment de la gestion des zones communautaires fermées au pâturage;
- 28 736,70 kilomètres carrés de la superficie des forêts naturelles en hauteur, gérés de façon durable afin de réduire les émissions de GES résultant du déboisement et de la dégradation des forêts;
- 4 390,96 kilomètres carrés de forêts de feuillus gérés de façon durable afin de réduire les émissions de GES résultant du déboisement et de la dégradation des forêts;
- 60 360 kilomètres carrés de parcs nationaux gérés de façon durable afin de réduire les émissions de GES résultant du déboisement et de la dégradation des forêts



- 198 175 kilomètres carrés de forêts existantes qui fournissent des produits forestiers non ligneux et qui sont maintenus comme zone tampon pour atténuer la désertification;
- 52 695 kilomètres carrés de forêts en état d'épuisement ou de forêts de production établis, gérés de manière durable à des fins de séquestration de carbone;
- 51 496 kilomètres carrés de milieux humides judicieusement gérés et utilisés de manière durable;
- Utilisation du compost sur 80 000 kilomètres carrés de terres agricoles des communautés rurales locales pour accroître la rétention du carbone dans le sol; et
- Mise en œuvre des pratiques et des systèmes d'agroforesterie sur 261 840 kilomètres carrés de terres agricoles pour améliorer les moyens de subsistance et la séquestration du carbone.

### Ghana

- Promouvoir la gestion forestière durable;
- Mettre en œuvre le mécanisme de la REDD-plus;
- Mettre en œuvre diverses initiatives de la gouvernance des forêts;
- Réhabiliter les terres humides dégradées;
- Élaborer et mettre en œuvre les plans d'utilisation des terres;
- Promouvoir les techniques de zéro brûlis;
- Promouvoir le tillage minimum;
- Encourager l'utilisation de biocarburants pour l'agriculture mécanisée;
- Promouvoir l'utilisation des engrais organiques;
- Promouvoir l'utilisation intégrée des nutriments des plantes;
- Promouvoir la culture du riz pluvial de haut rendement;
- Promouvoir le recyclage des résidus de cultures;

### Indonésie

- Gestion durable des tourbières;
- Réduction du taux de déboisement et de dégradation des terres;
- Élaboration de projets sur la séquestration de carbone dans la foresterie et l'agriculture;

## Jordanie

- Contrôler et arrêter le déboisement;
- Développer les zones forestières et les domaines couverts d'arbres;
- Réhabiliter et protéger le couvert végétal et les zones de pâturage de Badia;
- Cultiver des zones de réserve naturelles en incluant de nouvelles réserves à celles déjà existantes;
- Cultiver des plantes fourragères vivaces dans la région de Badia; et
- Meilleures pratiques de gestion dans les applications de fertilisation de l'agriculture irriguée.

## Macédonie

- Permettre des pré-conditions favorables pour la réduction des émissions de GES dans les secteurs agricole et forestier;
- Introduire et développer des technologies d'atténuation des GES dans l'agriculture;
- Renforcer les capacités locales de financement du carbone;
- Éduquer les experts, les agriculteurs et les décideurs sur les mesures et les technologies agricoles d'atténuation; et
- Mettre en œuvre la stratégie nationale dans le secteur forestier.

## Madagascar

- Entreprendre un reboisement à grande échelle dans les 22 régions;
- Restaurer la zone humide de Torotorofotsy et ses bassins versants d'une superficie de 9 000 ha environ;
- Améliorer la gestion des aires protégées à travers la mise en œuvre du plan d'aménagement et des activités de gestion de la biodiversité;
- REDD-plus;
  - » Développement de la politique et de la stratégie de REDD-plus;
  - » Renforcement des projets pilotes en cours qui contribueront à la mise en place de la stratégie nationale sur REDD-plus;
  - » Renforcement de capacités techniques à tous les niveaux;
  - » Développement du cadre institutionnel et juridique pour la mise en œuvre de REDD-plus;
  - » Amélioration de la connaissance sur REDD-plus, de l'ensemble de la population et des décideurs, à travers des actions de communication;

- » Amélioration de mécanisme de financement pour la mise en œuvre de REDD;
- Multiplier les semences fourragères et leur vulgarisation dans les régions pastorales;
- Intensifier la production de la semence agricole améliorée chez les agriculteurs semenciers; et
- Fabriquer du compost et des engrais organiques de qualité en milieu rural dans les Zones d'Investissements Agricoles.

### **Maroc**

- Reboisement – reboisement selon le Plan Directeur de Reboisement adopté en 1994 qui réalisera le reboisement de 50 000 ha/an jusqu'en 2012 et le reboisement de 1 million d'hectares à l'horizon 2030;
- Protection de la forêt vis-à-vis des incendies par la mise en œuvre du Plan Directeur permanent de Prévention et de Lutte Contre les Incendies adopté en 2003; et
- Amélioration de rendement des terres agricoles

### **Mongolie**

- Réduire les émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts, améliorer la gestion durable des forêts et renforcer les stocks de carbone forestier dans le secteur forestier de la Mongolie, y compris la mise en œuvre d'un projet de REDD; et
- Améliorer la gestion forestière, avec un accent sur les options d'atténuation clés identifiées telles que la régénération naturelle, les plantations forestières, l'agroforesterie, le brise-vent et la bioélectricité

### **Papouasie Nouvelle Guinée**

- Les objectifs politiques de haut niveau incluent la foresterie et l'agriculture considérées comme mesures d'atténuation appropriées.

### **Sierra Leone**

- Renforcer les efforts de conservation en Sierra Leone à travers: la création d'un réseau de douze aires protégées avant 2015, la gestion durable et la protection des réserves forestières et des bassins versants de la Sierra Leone, y compris les mangroves, les zones côtières et les zones humides intérieures;

- Délimiter et restaurer les habitats et les écosystèmes vulnérables dans la zone occidentale de la Sierra Leone;
- Fournir un appui pour une évaluation nationale des ressources forestières;
- Améliorer la gouvernance forestières pour maintenir la proportion de terres couvertes de forêts à au moins 3,4 millions d'hectares à l'horizon 2015, à travers l'élaboration de la législation, des lois et des règlements pour la protection de l'environnement, incluant la lutte contre le déboisement, la collecte du bois de chauffage et la production du charbon de bois, et par le biais aussi du renforcement des capacités, de la formation, du soutien aux services de maintien de l'ordre et au ministère de l'Agriculture (Département des forêts);
- Présenter l'agriculture de conservation et promouvoir l'utilisation d'autres pratiques agricoles durables, comme par exemple, l'agroforesterie, etc.; et
- Développer un programme de gestion intégrée des ressources naturelles et de l'environnement pour la Sierra Leone, y compris des programmes de gestion durable des terres, notamment en ce qui a trait aux écosystèmes.

## Togo

- Porter la couverture forestière de 7 % en 2005 à 30% à l'horizon 2050 par rapport à la superficie nationale à travers :
  - » le reboisement;
  - » la création de puits de GES;
  - » la réduction des émissions de GES; et
  - » l'amélioration de la disponibilité de ressources forestières

## Références

- Bleaney, Allison, Leo Peskett and David Mwayafu, 2010. *REDD-plus after Copenhagen: what does it mean on the ground?* COP 15 briefing, January.
- Geist, Helmut J. and Eric F. Lambin, 2002. Proximate causes and underlying driving forces of tropical deforestation. *BioScience* 52(2), pp. 143-149.
- Informal Working Group on Interim Finance for REDD+ (IWG-IFR), 2009. *Report of the Informal Working Group on Interim Finance for REDD+ (IWG-IFR)*. Discussion document. Accessed at: [http://www.regjeringen.no/upload/MD/Vedlegg/Klima/klima\\_skogprosjektet/iwg/Report%20of%20the%20Informal%20Working%20Group%20on%20Interim%20Finance%20for%20REDD+%20\\_IWG%20IFR\\_Final.pdf](http://www.regjeringen.no/upload/MD/Vedlegg/Klima/klima_skogprosjektet/iwg/Report%20of%20the%20Informal%20Working%20Group%20on%20Interim%20Finance%20for%20REDD+%20_IWG%20IFR_Final.pdf). pp. 34-37.
- Intergovernmental Panel on Climate Change, 2003. *Chapter 3: LUCF Sector Good Practice Guidance in Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry*. Accessed at: [http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpplulucf/gpplulucf\\_contents.html](http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpplulucf/gpplulucf_contents.html).
- Minang, Peter Akong, Stefan Jungcurt, Vanessa Meadu and Deborah Murphy, 2009. *The REDD Negotiations: Moving into Copenhagen*. Winnipeg: IISD.
- Office of the Prime Minister, 2009. Norway's Stoltenberg initiates climate group on forests." Press release, December 22. Accessed at <http://www.regjeringen.no/en/dep/smk/press-center/Press-releases/2009/norways-stoltenberg-to-initiate-climate-.html?id=589348>.
- Sasaki, Nophea and Francis E. Putz. "Critical need for new definitions of 'forest' and 'forest degradation' in global climate change agreements." *Conservation Letters* 1755-263X.
- UNFCCC, 2007. "Bali Action Plan." *Report of the Conference of the Parties on its thirteenth session, held in Bali from 3 to 15 December 2007. Addendum Part Two: Action taken by the Conference of the Parties at its thirteenth session. Decisions adopted by the Conference of the Parties*. (FCCC/CP/2007/6/Add.1\*). Accessed at: <http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/eng/06a01.pdf>.
- UNFCCC, 2008. "Decision 2/CP.13 - Reducing emissions from deforestation in developing countries: approaches to stimulate action." *Report of the Conference of the Parties on its thirteenth session, held in Bali from 3 to 15 December 2007. Addendum Part Two: Action taken by the Conference of the Parties at its thirteenth session*. FCCC/CP/2007/6/Add.1\*. Accessed at: <http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/eng/06a01.pdf>.
- UNFCCC, 2009. *Copenhagen Accord*. Conference of the Parties, Fifteenth session, Copenhagen, 7-18 December. FCCC/2009/L.9. Accessed at <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/107.pdf>.
- UNFCCC, 2009. *Reducing emissions from deforestation in developing countries: approaches to stimulate action: Recommendation of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice*. FCCC/SBSTA/2009/L.19/Add.1, (11 December). Accessed at <http://unfccc.int/resource/docs/2009/sbsta/eng/119a01.pdf>.

- UNFCCC, 2010. “Cooperative sectoral approaches and sector-specific actions in agriculture.” *Report of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention on its eighth session, held in Copenhagen from 7 to 15 December 2009*. (FCCC/AWG/LCA/2009/17, 5 February). Annex J, p. 43. Accessed at: <http://unfccc.int/resource/docs/2009/awglca8/eng/17.pdf>.
- UNFCCC, 2010. “Policy approaches and positive incentives on issues relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries; and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries.” *Report of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention on its eighth session, held in Copenhagen from 7 to 15 December 2009*. (FCCC/AWG/LCA/2009/17, 5 February). Annex G, pp. 34-37. Accessed at: <http://unfccc.int/resource/docs/2009/awglca8/eng/17.pdf>.
- UNFCCC, 2010. *Report of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol on its tenth session, held in Copenhagen from 7 to 15 December 2009* (FCCC/KP/AWG/2009/17, 28 January). Accessed at: <http://unfccc.int/resource/docs/2009/awg10/eng/17.pdf>.
- Van Noordwijk, Meine and Peter Akong Minang, 2009. “If we cannot define it, we cannot save it” *ASB PolicyBrief No. 15*. ASB Partnership for the Tropical Forest Margins, Nairobi, Kenya. Accessed at: [www.asb.cgiar.org](http://www.asb.cgiar.org).